



Cigna Eurprivileges ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ

Cette assurance décès est idéale quand vous voulez emprunter un montant considérable à un organisme financier pour acheter un terrain ou une maison. Avant de vous accorder le prêt, la banque vous demandera de souscrire une assurance qui garantit le solde restant dû du prêt en cas de votre décès. Nous avons créé à cet effet une police qui répond à cette demande et qui dans telles situations protège vos héritiers financièrement.

QUI PEUT S’AFFILIER?

L’affiliation à cette assurance est facultative mais vous pouvez uniquement vous affilier pendant vos activités professionnelles auprès d’une des institutions de l’Union européenne. Les personnes suivantes peuvent donc s’affilier:

- **Les fonctionnaires et agents temporaires des institutions et organes de l’Union européenne;**
- **Les membres des institutions et organes de l’Union européenne;**
- **Les employés de la Banque européenne d’investissement, la Banque centrale européenne, l’Institut universitaire européen à Florence, les Ecoles européennes ou tout autre organisme créé par un traité de l’Union européenne.**

Vous pouvez également assurer votre conjoint à condition que le capital assuré à son nom ne dépasse pas celui à votre propre nom.

CONDITIONS FOR AFFILIATION

- **Fournir toutes les informations médicales demandées par la compagnie d’assurance (= au moins le questionnaire d’état de santé);**
- **Être membre d’Afiliatys (la demande d’affiliation à Afiliatys peut se faire en même temps que la demande d’affiliation à l’assurance);**
- **L’affiliation est possible jusqu’à l’âge de 65 ans.**

FORMULES

Vous avez le choix entre trois formules:

Adaptation annuelle du capital assuré

Le capital à assurer par personne est illimité (= pas de montant maximum défini) mais ne peut pas dépasser le capital emprunté. Le capital sera adapté chaque année (= le 1er du mois suivant le mois de l'anniversaire de la personne assurée) au solde restant dû du prêt à ce moment. En cas de décès de la personne assurée dû à n'importe quelle cause, le solde restant dû sera versé à la banque.

Adaptation quinquennale du capital assuré

Le capital à assurer par personne est illimité (= pas de montant maximum défini) mais ne peut pas dépasser le capital emprunté. Le capital sera adapté toutes les cinq années (= le 1er du mois qui suit le mois de l'anniversaire de la personne assurée et du changement de catégorie d'âge) au solde restant dû du prêt à ce moment. En cas de décès de la personne assurée dû à n'importe quelle cause, l'assurance prévoit le paiement du solde restant dû à la banque. Le solde (= différence entre le capital assuré et le montant versé à votre banque) sera payé au(x) bénéficiaire(s) indiqué(s).

Capital fixe

Cette formule peut être souscrite uniquement quand:

- Le souscripteur n'a pas encore atteint l'âge de 56 ans au moment de l'affiliation;
- Le capital assuré ne dépasse pas le montant de 250.000,00 EUR.

Le capital assuré restera inchangé pendant toute la durée de votre contrat. En cas de décès de la personne assurée dû à n'importe quelle cause, l'assurance prévoit le paiement du solde restant dû à la banque. Le solde (= différence entre le capital assuré et le montant versé à votre banque), sera versé au(x) bénéficiaire(s) indiqué(s).

BÉNÉFICIAIRES

Le bénéficiaire de ce contrat est la banque qui vous accorde le prêt. Si vous choisissez la formule de l'adaptation quinquennale du capital assuré ou du capital fixe, vous pouvez également indiquer d'autres bénéficiaires. Ils recevront la différence entre le solde restant dû et le capital assuré.

PRIMES

Les taux de primes sont déterminés en fonction de votre âge. Les primes seront encaissées trimestriellement, semestriellement ou annuellement par Cigna Eurprivileges.

EXEMPLE

Date de commencement de l'assurance	1 septembre 2003
Durée du prêt	120 mois
Date de naissance	10/04/1965 (38 ans)
Montant initialement emprunté	350.000,00 EUR
Formule choisie	adaptation annuelle du capital assuré



Solde restant dû	Age	Période	Prime mensuelle
350.000 EUR	38 ans	01/09/03 - 01/05/04	39,90 EUR
332.000 EUR	39 ans	01/05/04 - 01/05/05	37,85 EUR
297.000 EUR	40 ans	01/05/05 - 01/05/06	33,86 EUR
262.000 EUR	41 ans	01/05/06 - 01/05/07	44,80 EUR
225.000 EUR	42 ans	01/05/07 - 01/05/08	38,48 EUR
188.000 EUR	43 ans	01/05/08 - 01/05/09	32,15 EUR
151.000 EUR	44 ans	01/05/09 - 01/05/10	25,82 EUR
113.000 EUR	45 ans	01/05/10 - 01/05/11	19,32 EUR
76.000 EUR	46 ans	01/05/11 - 01/05/12	19,45 EUR
39.000 EUR	47 ans	01/05/12 - 01/05/13	9,98 EUR
16.250 EUR	48 ans	01/05/13 - 01/09/13	4,16 EUR

DEMANDER UNE OFFRE?

Avant de vous décider, vous pouvez demander une offre. Remplissez à cette fin le document en annexe et renvoyez-le nous accompagné d'un tableau d'amortissement du prêt concerné. Nous vous enverrons alors une offre chiffrée afin que vous puissiez prendre une décision à votre aise.

COMMENT M'AFFILIER?



Envoyez-nous le formulaire d'affiliation signé pour accord ainsi qu'un questionnaire d'état de santé dûment rempli. Après acceptation par le médecin-conseil, nous réglerons votre dossier.

Vous trouverez l'ensemble des documents sur <https://www.eurprivileges.com/.....>
Veuillez envoyer les documents à:

Par courrier

Cigna Eurprivileges
Plantin en Moretuslei 299
2140 Antwerpen
BELGIQUE

Par e-mail

info@eurprivileges.com

Pour toute autre information concernant l'assurance santé complémentaire, prière de consulter les **questions fréquemment posées** sur notre site Internet www.eurprivileges.com ou contactez-nous au +32 3/217 65 76.

Demande d'offre

Assurance solde restant dû

Contrat Allianz 909.478

Identité du souscripteur

Nom				Prénom			
Date de naissance (j - m - a)				Sexe	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> F	
Adresse privé:	Rue			N°			
	Code postal			Lieu			
E-mail privée				N° tel. privé			
Etat civil	<input type="radio"/> célibataire	<input type="radio"/> marié(e)	<input type="radio"/> divorcé(e)	<input type="radio"/> concubin(e) *	<input type="radio"/> veuf/veuve		
Institution				N° de personnel			
Lieu de travail				Grade et échelon			
Adresse de bureau							
E-mail au bureau				N° de tél. de bureau			
N° de membre Afiliatys							

* moyennant la présentation du certificat de concubinage

Identité du (de la) conjoint(e) à assurer

Nom	Prénom	Date de naissance
-----	--------	-------------------

Capital à assurer initialement

EUR	
Le capital emprunté doit être assuré selon la répartition suivante	
% souscripteur	% conjoint(e)

Durée du prêt

Du	au
----	----

Données de la banque

Nom	
Adresse	
Personne de contact	
Tél.	Référence du prêt

Formule choisie

- Adaptation annuelle du capital assuré
- Adaptation quinquennale du capital assuré
- Capital fixe

Date

Lieu

Signature

Les données communiquées peuvent être traitées par Cigna International Health Services BVBA, Plantin en Moretuslei 299, 2140 Antwerpen, Belgique, maître du fichier, en vue du service aux assurés, la gestion des polices d'assurance et des sinistres. Uniquement à cet effet, le soussigné donne son consentement spécifique et informé quant au traitement des données médicales concernant lui/elle-même et/ou les membres de sa famille. La loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 8 décembre 1992 prévoit le droit d'accès et de rectification ainsi que la possibilité de consulter le registre.